

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trentième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 2 - 7 juillet 2007

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

HISTORIQUE

1. Conformément à l'Article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat soumet une estimation des dépenses fondée sur le programme de travail proposé de la Commission et de ses organes subsidiaires, en même temps que des renseignements sur les dépenses de la période financière précédente. L'estimation des dépenses inclut les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires créés en vertu des Articles X.1(a) et X.1(b)(ii), ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au Programme et d'autres dépenses engagées au titre des services à ce dernier. Le présent document fournit des renseignements sur le budget de la période en cours (2006-07) et sur le budget proposé pour l'exercice 2008-09. Les informations concernant les dépenses du précédent budget (2004-05) ont été présentées lors de la vingt-neuvième session de la Commission¹.

2. On notera que pour ce qui est des dispositions budgétaires et comptables, depuis 2002-03, le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires est géré dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO en tant qu'entité 221P2, la contribution de l'OMS au Programme étant considérée comme recette externe. À la suite de l'adoption de la Résolution 6/2005 par la Conférence de la FAO, à sa trente-troisième session (novembre 2005)², une nouvelle structure par chapitre a été introduite dans le Programme de travail et budget de la FAO, et l'entité 221P2 est devenue l'entité 2DP03.

BUDGET POUR 2006-07

3. Les ressources de l'exercice 2006-07 comprenaient la contribution de la FAO (indiquée sous l'entité de programme 2DP03 du Programme de travail et budget révisé 2006-07) et de la contribution de l'OMS pour la même période. Elles sont présentées au tableau 1 (annexe).

4. Outre sa contribution au titre de son budget ordinaire, l'OMS assume le coût d'un de ses fonctionnaires affecté au Secrétariat du Codex en qualité de fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires depuis

¹ ALINORM 06/29/9.

² Rapport de la Conférence de la FAO (C 2005/REP) (http://www.fao.org/unfao/bodies/conf/c2005/C2005_fr.htm).

février 2005. La FAO bénéficie également de deux fonctionnaires du cadre organique, détachés par des pays membres, qui sont affectés au Secrétariat du Codex en qualité de chargés des normes alimentaires.

PROPOSITIONS DE BUDGET POUR 2008-09

5. Au moment où le présent document a été préparé, le budget de la FAO pour l'exercice 2008-09 n'avait pas été approuvé par ses organes directeurs. Le niveau du budget à l'échelle de l'Organisation sera déterminé par la Conférence de la FAO, à sa trente-quatrième session (novembre 2007). Pour ce qui est de l'OMS, les propositions budgétaires de cette organisation ont été approuvées par l'Assemblée mondiale de la santé, à sa soixantième session (mai 2007).

6. Le montant global de la proposition de budget pour le Codex durant l'exercice 2008-09, sur la base du budget proposé pour la FAO³ et du niveau prévu pour la contribution de l'OMS, est résumé dans les colonnes 2 et 3 du Tableau 2A. Les dépenses 2008-09, avec les hausses de coût pour l'entité budgétaire 2DP03, ont été estimées en appliquant une hausse des coûts de 16,2 pour cent pour les services du personnel et de 3,2 pour cent pour les autres dépenses, conformément au Sommaire du Programme de travail et budget de la FAO pour 2008-09.⁴ Les besoins supplémentaires liés à l'inclusion du russe parmi les langues de la FAO sont examinés au paragraphe 9.

7. Une partie substantielle du budget du Codex sert à financer l'organisation des sessions de la Commission et de son Comité exécutif, qui sont gérées directement par le Secrétariat du Codex; les services aux sessions des organes subsidiaires, pour lesquelles le Secrétariat du Codex fournit des secrétaires de séance et aide les pays d'accueil à préparer ces réunions; et enfin les réunions des comités de coordination FAO/OMS, pour lesquelles le Secrétariat du Codex supporte les coûts d'interprétation et de traduction. Il en résulte que les besoins budgétaires sont fortement dépendants du calendrier des réunions de la Commission durant l'exercice biennal. Bien qu'il soit possible d'envisager divers scénarios pour ce calendrier des réunions (voir également ALINORM 07/30/9A), les propositions budgétaires pour 2008-09, telles que présentées dans le tableau 2 (Annexe), sont basées sur le scénario de calendrier des réunions ci-dessous:

- la Commission du Codex Alimentarius aura deux sessions (annuelles) durant l'exercice biennal 2008-09;
- le Comité exécutif aura trois sessions durant l'exercice biennal 2008-09;
- les autres organes subsidiaires, y compris les comités de coordination régionale FAO/OMS, observeront le même rythme de réunions que durant l'exercice biennal 2006-07.

8. La proposition de budget fait aussi l'hypothèse que les mesures de réduction de coûts prises durant l'exercice biennal 2006-07 (par exemple, remplacement de la distribution de documentation Codex papier par la distribution électronique, publication du Codex Alimentarius sous forme de CD-ROM) seront maintenues.

9. À sa trente-quatrième session, la Conférence de la FAO (novembre 2007) doit se pencher sur l'adoption du russe comme langue officielle de l'Organisation. Au cas où la Conférence en déciderait ainsi, le russe, étant déjà une langue officielle de l'OMS, satisferait à la condition énoncée au Paragraphe 1, Article XIV du Règlement intérieur de la Commission. Si la Commission du Codex Alimentarius décide d'adopter le russe comme langue de la Commission, avec un soutien analogue à celui accordé actuellement aux langues chinoise et arabe (c'est-à-dire que le russe deviendrait une langue officielle dans les sessions de la Commission et du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe (CCEURO), à l'exclusion des autres organes subsidiaires), les coûts additionnels pour 2008-09 – aux coûts de 2006-07 – sont estimés à 156 000 dollars EU (68 000 dollars EU pour chaque session de la Commission et 20 000 dollars EU pour une session du CCEURO).

10. Le Tableau 2B (Annexe) incorpore les coûts additionnels induits par l'inclusion de la langue russe dans les conditions décrites ci-dessus.

11. Par ailleurs, il convient d'attirer l'attention de la Commission sur la discussion qui a eu lieu au cours de la dix-septième session du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique (CCAFRICA), et où certaines délégations ont déclaré que le portugais devrait devenir langue de travail du CCAFRICA, rappelant qu'à la

³ C'est-à-dire un budget du même montant que celui approuvé pour 2006-2007, ajusté en fonction de la hausse des coûts et de certains besoins supplémentaires identifiés, telles que l'inclusion du russe comme langue officielle de la FAO.

⁴ CL 132/3 SPWB 2008-09.

trente-troisième session de la Conférence de la FAO (novembre 2005), il avait été décidé d'approuver l'utilisation de l'interprétation simultanée en portugais lors des futures Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique, compte tenu de la recommandation formulée par la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique à sa vingt-troisième session, ainsi que d'une estimation des coûts correspondants. Il a été mentionné que le portugais était une des langues de travail du Comité régional de l'Afrique de l'OMS. À cet égard, le Comité de coordination a été informé que le Règlement intérieur de la Commission prévoyait que les langues de travail de cette dernière seraient choisies par elle parmi les langues de travail de la FAO et celles de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, et en tout état de cause, parmi les langues de travail de la FAO ou celles de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.⁵ Si la Commission décide d'adopter le portugais comme langue de traduction simultanée (mais non de documentation) dans le cadre du CCAFRICA, les coûts additionnels pour 2008-09 sont estimés à 16 500 dollars EU, sur la base des coûts de 2006-07.

12. Les contributions respectives de la FAO et de l'OMS au budget du Codex, telles que reprises dans les Tableaux 2A et 2B, reposent sur l'hypothèse que la répartition des contributions dans le budget du Codex pour 2006-07 (82,4 pour cent et 17,6 pour cent) sera prorogée en 2008-09.

13. La Commission peut souhaiter noter qu'outre les estimations relatives au Programme ordinaire, l'OMS prévoit de continuer à financer un fonctionnaire de l'OMS affecté au Secrétariat du Codex pendant toute la durée de l'exercice biennal. De même, la FAO devrait continuer à appuyer le Secrétariat du Codex grâce au détachement de deux fonctionnaires du cadre organique.

14. La Commission est invitée à noter l'estimation proposée pour les dépenses de l'exercice 2008-09 et à faire toutes recommandations au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS à cet égard. Le budget finalisé du Codex pour 2008-09 et le niveau correspondant des activités du Codex seront la conséquence des décisions du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS, prises à la lumière des indications fournies par les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et des recommandations émises par la Commission du Codex Alimentarius à sa présente session.

⁵ ALINORM 07/30/28 par. 36 et 37.

ANNEXE

TABLEAUX RELATIFS AU BUDGET

Tableau 1: Budget 2006-07 – Comptes regroupés (en milliers de dollars EU)

Description du compte	Propositions de budget initial à la 28 ^e session de la Commission du Codex ⁶	PTB révisé 2006-07 Phase II
Contribution de la FAO	5 722 (82,4%)	5 720 (82, 4%)
Contribution de l'OMS	1 225 (17,6%)	1 225 (17,6%)
RECETTES TOTALES	6 947 (100%)	6 945 (100%)
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 129 [30,6%]	2 161 [31,1%]
Traitement des agents des services généraux	988 [14,2%]	986 [14,2%]
Dépenses de personnel	3 117 (44,9%)	3 147 (45 3%)
Autres ressources humaines ⁷	531 [7,6%]	484 [7,0%]
Dépenses générales ⁸	270 [3,9%]	225 [3,2%]
Matériel durable ⁹	111 [1,6%]	113 [1,6%]
Services de la FAO (facturation interne) ¹⁰	2 227 [32,1%]	2 279 [32,8%]
Frais de voyage	691 [9,9%]	697 [10,0%]
Autres dépenses	3 830 (55,1%)	3 798 (54,7%)
TOTAL COÛTS ESTIMÉS	6 947 (100%)	6 945 (100%)

⁶ Programme de travail 2006-2007 scénario CRZ, présenté dans le document ALINORM 05/28/9, Tableau 1.

⁷ Inclut consultants, personnel contractuel et heures supplémentaires du personnel des services généraux.

⁸ Inclut le petit matériel et les dépenses générales de fonctionnement, les frais généraux et les frais d'hospitalité.

⁹ Inclut le matériel informatique et le mobilier.

¹⁰ Inclut le personnel temporaire, la traduction, l'interprétation et l'impression, assurés par les unités compétentes du Siège de la FAO.

Tableau 2A. Budget du Codex 2008-09 (en milliers de dollars EU)
(Hors inclusion de la langue russe)

Description du compte	Proposition (hors hausse des coûts)	Proposition (hausse des coûts incluse)
Contribution de la FAO	5 720 (82,4%)	6 243 (82,4%)
Contribution de l'OMS	1 225 (17,6%)	1 333 (17,6%)
RECETTES TOTALES	6 945 (100%)	7 576 (100%)
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 161 [31,1%]	2 511 [33,1%]
Traitements des agents des services généraux	983 [14,2%]	1 142 [15,1%]
Dépenses de personnel	3 144 (45,3%)	3 653 (48,3%)
Autres ressources humaines	484 [7,0%]	499 [6,6%]
Dépenses générales	225 [3,2%]	232 [3,1%]
Matériel durable	134 [1,9%]	138 [1,8%]
Service de la FAO (facturation interne)	2 261 [32,6%]	2 333 [30,8%]
Frais de voyage	697 [10,0%]	719 [9,5%]
Autres dépenses	3 801 (54,7%)	3 923 (51,8%)
TOTAL COÛTS ESTIMÉS	6 945 (100%)	7 576 (100%)

Tableau 2B. Budget du Codex 2008-09 (en milliers de dollars EU)
(Après inclusion de la langue russe)

Description du compte	Proposition (hors hausse des coûts)	Proposition (hausse des coûts incluse)
Contribution de la FAO	5 851 (82,4%)	6 375 (82,4%)
Contribution de l'OMS	1 250 (17,6%)	1 362 (17,6%)
RECETTES TOTALES	7 101 (100%)	7 737 (100%)
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 161 [31,1%]	2 511 [32,5%]
Traitements des agents des services généraux	983 [14,2%]	1 142 [14,8%]
Dépenses de personnel	3 144 (44,3%)	3 653 (47,2%)
Autres ressources humaines	513 [7,2%]	529 [6,8%]
Dépenses générales	225 [3,2%]	232 [3,0%]
Matériel durable	134 [1,9%]	138 [1,8%]
Service de la FAO (facturation interne)	2 388 [33,6%]	2 464 [31,8%]
Frais de voyage	697 [9,8%]	719 [9,3%]
Autres dépenses	3 957 (55,7%)	4 084 (52,8%)
TOTAL COÛTS ESTIMÉS	7,101 (100 %)	7,737 (100 %)